



*Bernadette Groison*  
*Secrétaire Générale*  
*BG/NO/18.19/003*

**Madame Frédérique Vidal**  
**Ministre de l'Enseignement supérieur,**  
**de la Recherche et de l'Innovation**  
21 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Monsieur Jean-Michel Blanquer**  
**Ministre de l'Education nationale**  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Les Lilas le 6 septembre 2018

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

La loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE) de mars 2018 institue, à compter de la rentrée 2018, une Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC).

Ainsi, pour pouvoir s'inscrire à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit désormais s'acquitter de cette contribution d'un montant de 90.00 euros.

Certaines catégories d'étudiants peuvent être exemptées du paiement, mais cette exonération n'est pas prévue pour les fonctionnaires-stagiaires qui doivent s'inscrire dans les ESPE pour suivre leur formation professionnelle obligatoire.

Jusqu'à présent, l'intégralité de l'inscription à l'ESPE était prise en charge par l'employeur, le ministère ayant considéré qu'il était inconcevable que la formation professionnelle soit à la charge du stagiaire.

Avec l'institution de la CVEC et l'obligation pour les fonctionnaires-stagiaires de s'en acquitter, ce n'est désormais plus le cas.

La FSU considère que les stagiaires enseignants, CPE, PsyEN n'ont pas à financer leur formation professionnelle obligatoire. En conséquence, elle demande que l'Etat employeur exonère l'ensemble des fonctionnaires-stagiaires du paiement de la CVEC et s'engage à rembourser ceux qui l'auraient déjà versée.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

*Bernadette Groison*  
*Secrétaire Générale*